



RENSEIGNEMENTS

SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ

Le VIH et le SIDA

Le **Syndrome d'immunodéficience acquise (SIDA)** est une maladie clinique fatale qui est associée aux stades avancés de l'infection par le VIH. Le SIDA affecte le système immunitaire qui constitue la défense du corps contre la maladie. Une fois le système immunitaire endommagé, les infections les plus courantes peuvent devenir fatales.

VIH

Le **Virus d'immunodéficience humaine (VIH)** est reconnu comme étant le virus qui cause le SIDA. Il appartient à une famille de virus appelés *retrovirus*.

SIDA

Syndrome : association de plusieurs symptômes, signes ou anomalies

Immunodéficience : le système immunitaire ne joue plus son rôle

Acquise : maladie contractée et non héréditaire

Toute personne devrait être informée sur le VIH et le SIDA et sur les mesures préventives, particulièrement

celles qui appartiennent à des groupes à risque élevé et les travailleuses et travailleurs qui peuvent y être exposés quotidiennement. Ce bulletin

d'information fournit des renseignements de base sur l'infection à VIH et sur le SIDA. Il met l'accent sur l'exposition, au travail, au sang et aux autres liquides organiques qui peuvent être contaminés par le VIH.

Les causes

Le VIH s'attaque à un type particulier de cellules qui font partie du système de défense du corps contre la maladie. Les plus importantes sont les cellules blanches du sang, appelées lymphocytes T, qui combattent l'infection. Ces cellules sont indispensables à la lutte contre toute infection. Le SIDA découle de la destruction progressive du système immunitaire d'une personne. Il s'agit du dernier stade de l'infection à VIH. Comme leur corps a perdu sa capacité de lutter contre la maladie, les personnes atteintes du SIDA deviennent plus susceptibles aux cancers et aux

infections qui sont difficiles à soigner. De plus, le VIH lui-même peut s'attaquer au cerveau et au système nerveux.

L'infection à VIH - les symptômes

L'infection à VIH progresse par divers stades et affecte les gens de façons diverses. Certaines personnes deviennent malades très rapidement alors que d'autres peuvent prendre des années avant de ressentir les symptômes de la maladie. Certains des premiers symptômes de l'infection à VIH ressemblent aux symptômes de la grippe, sauf qu'ils durent plus longtemps. À mesure que la maladie progresse, la personne peut développer un para-SIDA (ARC) dont les symptômes sont les suivants : fatigue prononcée, fièvre, sueurs nocturnes persistantes, perte de poids, inflammation des ganglions de l'aîne, du cou ou des aisselles qui dure pendant des mois à la fois.

À la longue, le système immunitaire peut être tellement endommagé que la personne devient prédisposée à une foule d'infections rares et de cancers. On les qualifie souvent d'infections ou de cancers 'opportunistes'. Ces maladies profitent d'un système immunitaire affaibli.

Mentionnons entre autres :

- *le sarcome de Kaposi*, un cancer rare des vaisseaux sanguins qui apparaît sur la peau;
- *la pneumonie à Pneumocystis carinii*, un type très rare d'infection pulmonaire;
- d'autre infections telles l'herpès, le

candida (muguet) et le *toxoplasma gondii* qui provoque un oedème cérébral.

Notez que ce n'est pas le SIDA qui tue mais les autres maladies auxquelles l'organisme de la victime ne peut plus résister.

Qui en est atteint?

Au Canada, les principaux groupes qui présentent un risque élevé d'être atteints, selon le nombre de cas, sont les suivants :

- les hommes homosexuels et bisexuels actifs qui ont des rapports sexuels avec plusieurs partenaires;
- les usagères et usagers actuels ou passés de drogue par injection;
- les hémophiles ou les personnes qui ont reçu des transfusions de sang ou de produits de sang contaminés;
- les personnes qui ont des contacts hétérosexuels avec d'autres personnes infectées par le VIH.

Comment le VIH se transmet-il?

Pour qu'une personne soit infectée par le VIH, le virus doit passer du sang d'une personne infectée à la circulation sanguine d'une autre personne. La présence du VIH a été constatée dans divers liquides organiques, entre autres, le sang, le sperme et les sécrétions vaginales. Des quantités minimes du virus ont été découvertes dans la salive, les larmes et le lait maternel. À ce jour, on sait que le VIH peut être transmis par contact direct avec le sang, le sperme, les sécrétions vaginales et les produits du sang. Le VIH se transmet aussi par les rapports sexuels vaginaux ou anaux, par les injections de sang ou de produits

du sang contaminés ou par l'utilisation d'aiguilles contaminées.

Est-il impossible de transmettre le VIH?

Le VIH ne se transmet pas dans l'air comme le virus du rhume. Vous ne pouvez pas 'attraper' le VIH comme un simple rhume ou la grippe. Le virus ne se transmet pas socialement comme au travail ou en partageant de la nourriture ou des breuvages. De plus, il n'existe pas de preuves à l'effet que le VIH peut être transmis par des insectes comme les moustiques. Il importe de se rappeler *qu'il n'y a pas de preuves médicales à l'effet que le VIH peut se propager par des contacts occasionnels avec une personne qui est atteinte ou par des contacts avec la salive ou les larmes.*

Comment savoir si une personne a été infectée par le VIH?

On conseille aux personnes membres qui estiment avoir été exposées au VIH au travail de consulter un médecin. Avant de procéder à tout examen, il faut que des sessions qui comprennent une assistance et des conseils soient offertes aux travailleuses et travailleurs. Cette assistance-conseil doit comporter une discussion sur les limites des examens et leurs implications. Les travailleuses et travailleurs doivent se rappeler que du point de vue de la santé et de la sécurité au travail, il n'existe aucune justification de recourir aux examens de dépistage préalable à l'embauche ou au travail pour le dépistage du VIH.

On peut détecter l'infection à VIH par une analyse sanguine appelée ELISA.

Cette analyse reconnaît les anticorps produits par le corps en réaction au VIH. De manière générale, le test ELISA détecte les infections chez toutes les personnes infectées par le VIH. Cependant, il peut se passer plusieurs semaines après que le VIH ait pénétré le courant sanguin avant que les anticorps soient produits et détectés. Chez certaines personnes, cela peut prendre plusieurs mois. Un test ELISA positif signifie simplement qu'une personne peut avoir été infectée par le VIH. Un autre test sanguin plus exact connu sous le nom de test immunoblot est utilisé pour compléter les résultats du test ELISA.

Y a-t-il des risques pour les travailleuses et travailleurs?

Toute l'information actuellement disponible indique que la plupart des membres des groupes professionnels ne sont pas exposés au danger d'infection par le VIH lors d'expositions au travail. Il n'existe pas de preuves que le VIH est transmis *par le fait de toucher ou de prendre soin de malades ou de clientes et clients (à moins qu'il y ait contact direct avec le sang ou les liquides organiques); par les couverts, les verres, les aliments ou la vaisselle, les piscines, les abreuvoirs publics, la toux ou les éternuements ou par les sièges des cabinets de toilette.*

La transmission du VIH en milieu de travail peut se faire de plusieurs façons. Le moyen le plus efficace de pénétration du VIH dans le corps est la piqûre d'une aiguille qui a déjà été utilisée par une personne atteinte d'une infection à VIH. Les études indiquent que le danger de contracter une infection à VIH est

d'environ 0,4 % (ou à peu près une chance sur 250) après avoir été piqué par une aiguille qui serait celle d'une personne qu'on sait être atteinte d'une infection à VIH. Une plaie ouverte, une coupure ou une peau endommagée telle une peau gercée, suintante ou ayant une éruption peut permettre à un liquide infecté de pénétrer dans le corps. Enfin, si les liquides infectés touchent les muqueuses telles celles des yeux, du nez ou de la bouche, ces surfaces peuvent absorber le liquide et trans-mettre le virus. Le danger de transmission par une peau endommagée ou par les muqueuses est considéré comme inférieur à celui qui est associé aux piqûres d'aiguilles.

Les travailleuses et travailleurs qui ont des contacts avec le sang et les liquides organiques courent potentiellement un danger et doivent prendre les mêmes précautions que celle utilisées pour les autres pathogènes à diffusion hématogène (telle l'hépatite B ou C).

Les personnes suivantes sont susceptibles d'être exposées au virus :

- les travailleuses et travailleurs de la santé, y compris les personnes affectées aux soins des malades et aux services de soutien tels la buanderie, l'entretien ménager et la manutention manuelle;
- les travailleuses et travailleurs des laboratoires;
- le personnel des services d'urgence, y compris les techniciens, les ambulanciers, les policiers et les pompiers, hommes et femmes;
- le personnel des foyers de groupes et des établissements psychiatriques;
- les agentes et agents des services

correctionnels;

- le personnel de la morgue;
- les travailleuses et travailleurs dentaires.

Il est primordial que les travailleuses et travailleurs sachent que tout sang ou liquide organique avec lesquels elles et ils peuvent être en contact sont potentiellement infectieux, et ce non seulement à cause du VIH!

Comment peut-on protéger les travailleuses ou travailleurs qui peuvent être exposés?

Les premières mesures que l'employeur peut prendre, en consultation avec le syndicat, sont les suivantes :

- élaborer un programme de formation sur le VIH et le SIDA pour toutes les travailleuses et tous les travailleurs;
- élaborer des politiques centrées expressément sur le VIH et le SIDA et les autres maladies de longue durée tel le cancer; et
- mettre sur pied un programme de prévention axé sur des techniques de prévention et des méthodes de travail qui permettent d'éliminer l'exposition au sang et aux liquides organiques.

Les techniques de prévention isolent le danger des travailleuses et travailleurs ou l'éliminent; elles comprennent, entre autres, les contenants à l'épreuve des perforations pour jeter les objets tranchants. Les méthodes de travail réduisent les risques d'exposition en modifiant la manière dont le travail se fait. Elles comprennent la diminution des éclaboussures et des vaporisations de sang et de liquides organiques,

l'élimination de la pratique de plier ou de recapuchonner les aiguilles et le lavage des mains.

Formation

Toutes les travailleuses et tous les travailleurs devraient être renseignés sur la manière dont le VIH se transmet, sur la nature du SIDA, sur les personnes en danger et sur tout ce qu'on sait actuellement sur les expositions professionnelles et les mesures efficaces de prévention. Des travailleuses et travailleurs devront faire face au problème du VIH et du SIDA non seulement du point de vue des soins donnés à la personne malade ou à la cliente ou client, mais également des questions reliées à la discrimination et aux droits de la personne qui peuvent se poser advenant le cas où elles et ils ou leurs collègues de travail devenaient porteurs du VIH ou étaient atteints du SIDA.

Par conséquent, le programme de formation doit porter sur les faits relatifs au VIH. Il doit également aborder les questions concernant la façon de travailler avec une personne atteinte d'une infection à VIH ou du SIDA (qu'il s'agisse d'une personne malade ou d'une ou un collègue de travail) afin de lui prodiguer le soutien requis. Ce programme de formation doit également traiter des appréhensions des collègues de travail et du personnel soignant qui craignent ?d'attraper? le SIDA.

Les travailleuses et les travailleurs doivent comprendre ce qu'est le VIH et qu'elles et ils bénéficient de toute l'information disponible sur le sujet. Une telle transparence contribuera à les

rassurer sur la protection de leur santé et de leur sécurité de même que de leurs droits. Elle contribuera aussi à atténuer la peur du VIH et du SIDA.

Politiques relatives au Milieu de travail

À la suite de pressions exercées par les syndicats ou par des groupes de personnes à leur emploi, de plus en plus d'employeurs mettent en vigueur des politiques axées sur les droits des personnes infectées par le VIH ou atteintes du SIDA afin d'éliminer la discrimination à leur endroit lors de l'embauche ou au travail; le droit des travailleuses et travailleurs de conserver leur emploi jusqu'à ce que ces personnes constituent un danger pour elles-mêmes, pour les collègues de travail ou pour la société; et l'interdiction de refuser de travailler avec une ou un collègue de travail atteint d'une infection à VIH ou du SIDA lorsqu'il n'y a aucun danger de contact avec du sang ou des liquides organiques.

Les principaux éléments d'une politique sur le VIH et le SIDA au travail devraient être les suivants :

- que les personnes infectées par le VIH ou atteintes du SIDA soient traitées équitablement et de façon compatissante;
- le droit des travailleuses et travailleurs infectés par le VIH ou atteints du SIDA à des accommodements raisonnables relativement à leur horaire de travail ou à leurs tâches;
- le maintien des avantages sociaux relatifs à la santé ou l'accès à l'assurance collective;

- la protection du caractère confidentiel du statut d'une personne infectée par le VIH;
- la protection contre le harcèlement et la discrimination des personnes infectées par le VIH ou atteintes du SIDA;
- l'interdiction d'imposer des tests de dépistage du VIH aux travailleuses et travailleurs;
- le droit de toutes les travailleuses et de tous les travailleurs à un milieu de travail exempt de tout danger.

Prévention

C'est notamment dans le milieu des soins de santé que les programmes de prévention des infections constituent la principale méthode pour prévenir l'exposition au VIH et à d'autres pathogènes à diffusion hématogène. Une partie du programme de prévention de l'infection comporte le concept des Précautions universelles (U.P.). Les U.P. sont des pratiques appliquées expressément au milieu de travail qui visent à protéger les travailleuses et les travailleurs contre les maladies transmissibles par voie sanguine. Elles sont conçues de manière à prévenir l'exposition par le recours à des barrières tels les gants, les blouses, les masques, les lunettes de protection et le lavage des mains. Bien que les U.P. soient des pratiques qui devraient être en vigueur universellement, celles-ci ne sont pas réglementées et, par conséquent, leur application varie.

Des mesures de prévention applicables expressément au milieu de travail

Les mesures suivantes devraient être

prises chaque fois qu'une exposition au sang ou aux liquides organiques est possible :

- des vêtements ou un équipement de protection doivent être fournis pour les emplois où l'exposition au sang ou à des liquides organiques est possible ou chaque fois que la travailleuse ou le travailleur le juge nécessaire;
- une protection faciale peut être nécessaire lorsqu'il y a risque d'éclaboussures de sang ou de sécrétions corporelles (ex.: bronchoscopie ou intubation);
- des blouses doivent être fournies et portées en tout temps chaque fois qu'il est possible que les vêtements soient contaminés par le sang, les liquides organiques ou les excréments;
- pour les cas d'urgence, les premiers soins et la réanimation bouche à bouche, des gants de latex et des appareils de réanimation unidirectionnels devraient être utilisés; la formation en secourisme devrait inclure des instructions sur l'usage d'appareils jetables;
- il importe que toutes les personnes qui utilisent des objets tranchants appliquent correctement les pratiques d'élimination de ceux-ci à l'endroit où ils ont servi; cela signifie que les objets tranchants doivent être mis dans des contenants à l'épreuve de la perforation qui peuvent être scellés et éliminés selon les pratiques établies pour les déchets biologiques dangereux.

Autres mesures

Des travailleuses et travailleurs peuvent entrer en contact avec des personnes

atteintes d'une infection à VIH ou du SIDA. Dans la plupart des cas, les travailleuses et travailleurs n'auront pas accès au statut de porteur du VIH de la patiente ou du patient. Lorsque des travailleuses ou des travailleurs pourraient être appelés à traiter ou à travailler avec des adultes ou des enfants qui saignent (ex.: centres de soins de jour, écoles, établissements), les précautions qui s'appliquent ci-dessus au personnel de la santé doivent être prises. Évitez le contact avec du sang ou des liquides organiques en utilisant des gants. Lavez toute trace de sang sur une peau exposée aussitôt que possible. Reconnaissez que là où des travailleuses et des travailleurs sont appelés à traiter des blessures légères dans le cadre de leurs responsabilités au travail, elles et ils doivent disposer des équipements et appareils de protection adéquats.

Que faire à la suite d'une exposition possible au VIH?

Lorsqu'une blessure par piqûre d'aiguille ou une autre pratique susceptible d'entraîner une exposition possible au VIH survient, les mesures suivantes sont requises :

- s'assurer que des conseils à titre confidentiel sont offerts à la personne concernée afin de discuter de ses appréhensions, des tests et d'un traitement par médication;
- si la travailleuse ou le travailleur décide de subir un test de dépistage, une analyse confidentielle devrait être complétée dès que possible après l'exposition (pendant les premières semaines) et de nouveau à six semaines, douze semaines, six mois et douze mois après l'exposition;

- il faudrait discuter et rendre disponible le traitement à donner après une exposition; des renseignements limités sont disponibles sur un médicament appelé Zidovudine (AZT), qui suggère qu'il réduit la possibilité de contracter une infection; cependant l'absorption d'AZT entraîne des effets secondaires; par conséquent, les personnes concernées devraient bénéficier de conseils sur les avantages possibles, les désavantages et les effets secondaires.

En résumé

Les travailleuses et travailleurs qui sont exposés au sang et aux liquides organiques courent le danger d'être exposés surtout en cas d'accident. De bonnes pratiques de prévention contre l'infection qui protègent contre les maladies transmises par le sang, telles l'hépatite, réduiront largement le risque de contamination.

L'éducation du public en général est importante, mais elle est primordiale pour toutes les travailleuses et tous les travailleurs qui, au cours de leur travail, peuvent être en contact avec des malades ou des clients, hommes ou femmes, infectés par le VIH ou atteints du SIDA.

Les comités de santé et de sécurité et les comités de protection contre l'infection là où ils existent doivent participer aux programmes de formation et de prévention mentionnés plus haut.

Les travailleuses et les travailleurs ont le droit, en vertu des lois, d'être protégés

contre les dangers au travail telles les maladies transmissibles. Mais ces personnes doivent se rappeler que le droit à la protection contre les maladies transmissibles contractées au travail ne signifie pas que les droits des autres personnes puissent être négligés. Des discussions ouvertes et rationnelles sur le VIH et le SIDA, l'adoption de bonnes mesures de protection et une formation adéquate sont des éléments indispensables d'un programme qui sauvegardera la santé et la sécurité des travailleuses et des travailleurs de même que les droits et la dignité des malades et des clientes et clients.

Autres sources d'information :

On peut se procurer les documents suivants au Service de recherche du SCFP : *Trousse d'information sur le SIDA au travail* et *Politique sur le VIH et le SIDA*.

Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez communiquer avec le
Service de santé et de sécurité du SCFP
1375, boulevard St. Laurent
OTTAWA, ON K1G 0Z7
Tél. : (613) 237-1590
Télec. : (613) 237-5508
Courriel : sante_securite@scfp.ca
www.scfp.ca

sepb 491
Révisé novembre 2007
K:\FACTSHEETS - 2007 - FRENCH\VIH et SIDA.doc